

PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL

La procédure a été entièrement dématérialisée

Le 3 mars 2026 a été mise en service **la démarche 100% dématérialisée** de demande de permis de conduire international.

La demande s'effectue exclusivement en ligne sur le site internet de France Titres - ANTS :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/demander-un-permis-international>

L'édition et l'acheminement du permis international sont assurés par un prestataire désigné par l'État. Cette nouvelle procédure aura pour impact de diminuer le temps de réalisation et d'acheminement de la demande de titres.

Les frais liés à cette prestation sont à la charge du demandeur et fixés à 7,25 € pour l'année 2026 dont le paiement se fait en ligne.

. Les demandeurs doivent fournir:

- un justificatif d'identité ;
Pour les français disposant de l'identité numérique, le justificatif d'identité à usage unique **avec photo** généré durant la démarche depuis l'application France Identité est accepté
- un justificatif de domicile de moins de six mois ;
- leur permis de conduire **en cours de validité**
- ainsi qu'un code e-photo de moins de 6 mois.

Selon la nationalité du demandeur, des justificatifs complémentaires peuvent être exigés, notamment une preuve de résidence en France depuis au moins six mois pour les ressortissants européens, suisses ou monégasques, ou un titre de séjour pour les ressortissants hors UE.

Le délai de délivrance d'un permis de conduire international est variable selon les périodes et les modalités de production. Certains dossiers peuvent prendre plus de temps en fonction de la situation et des vérifications à réaliser. C'est pourquoi il est vivement conseillé de ***réaliser la demande au moins 1 mois avant le départ.***

Demande depuis l'étranger

Les personnes temporairement installées à l'étranger peuvent également effectuer leur demande en ligne, à condition de disposer d'un **code e-photo de moins de 6 mois obtenu auprès d'un professionnel habilité ou d'une cabine agréée en France**.

Le permis est **envoyé à un tiers en France**, chargé de le transmettre au demandeur.

Durée de validité

Le permis international est valable **3 ans, ou pour la durée restante de validité du permis français si celle-ci est inférieure**.

Il n'a aucune valeur en France et ne peut être utilisé à l'étranger qu'accompagné de votre permis français.

Les permis internationaux manuscrits déjà délivrés restent valables jusqu'à leur date d'expiration, même après la mise en service du nouveau modèle imprimé en 2026.

Récapitulatif des démarches par pays

Quels sont les pays dans lesquels je peux conduire avec un permis français ? Quels sont ceux qui nécessitent un permis international ? Au bout de combien de temps ?

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/les-differents-permis-de-conduire/permis-international-et-permis-etranger/recapitulatif-des?lang=fr>